

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de l'« UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 31 décembre 2019 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 décembre 2019, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 1036 723 dinars et un résultat net déficitaire de la période de <11 352> dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 31 décembre 2019, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observations

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ La note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- ✓ Les liquidités et les quasi-liquidités représentent 21,04% de l'actif au 31 décembre 2019. Cette proportion est supérieure au seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- ✓ L'emploi au titre des obligations émises par la société Hannibal Lease représentent, au 31 décembre 2019, 10,43% de l'actif de l'Union Financière Hannibal Sicav dépassant, ainsi, le seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- ✓ Contrairement aux dispositions de l'article 109 du règlement du Conseil du Marché Financier et notamment son point 11, l'Union Financière Hannibal Sicav a cédé à l'Union Financière Salamambo Sicav (OPCVM faisant partie du même groupe que le gestionnaire) des obligations d'un montant de 130 000 dinars. Ces opérations ont été passées par la Bourse.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Tunis, le 28 janvier 2020

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

BILAN
Arrêté au 31/12/2019 en (DT)

	Libellé	Note	31/12/2019	31/12/2018
	<u>ACTIFS</u>			
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	818 612,059	1 452 303,149
	a- Actions et droits rattachés		450 969,300	867 991,967
	b- Obligations et valeurs assimilées		367 642,759	584 311,182
	c- Titres OPCVM		0,000	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	218 110,921	393 453,890
	a- Placements monétaires		0,000	147 468,374
	b- Disponibilités		218 110,921	245 985,516
AC3	Créances d'exploitations		0,000	0,000
AC 4	Autres actifs		0,000	0,000
	TOTAL ACTIF		1 036 722,980	1 845 757,039
	<u>PASSIF</u>			
			24 276,959	24 312,647
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.3	3 487,491	5 784,090
PA 2	Autres créditeurs divers	3.4	20 789,468	18 528,557
	ACTIF NET		1 012 446,021	1 821 444,392
<u>CP 1</u>	Capital	3.5	1 005 627,386	1 810 099,691
<u>CP 2</u>	Sommes distribuables	3.6	6 818,635	11 344,701
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		0,461	11,339
	b- Sommes distribuables de l'exercice		6 818,174	11 333,362
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 036 722,980	1 845 757,039

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 31/12/2019 en (DT)

	Libellé	Note	Période du 01.10.19 au 31.12.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19	Période du 01.10.18 au 31.12.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
PR 1	<u>Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	6 248,621	61 266,016	9 202,488	56 492,877
	Dividendes		0,000	31 051,400	0,000	23 092,000
	Revenus des obligations et valeurs assimilées		6 248,621	30 214,616	9 202,488	33 400,877
PR 2	<u>Revenus des placements monétaires</u>	3.2	0,000	817,591	1 752,557	6 054,649
	<u>Total des revenus des placements</u>		6 248,621	62 083,607	10 955,045	62 547,526
CH 1	<u>Charges de gestion des placements</u>	3.8	-3 487,492	-19 227,511	-5 784,090	-21 408,327
	Revenu net des placements		2 761,129	42 856,096	5 170,955	41 139,199
CH 2	<u>Autres charges</u>	3.9	-7 129,461	-29 501,806	-7 246,951	-29 193,399
	Résultat d'exploitation		-4 368,332	13 354,290	-2 075,996	11 945,800
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-4 682,054	-6 536,116	-223,398	-612,438
	Sommes distribuables de la période		-9 050,386	6 818,174	-2 299,394	11 333,362
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		4 682,054	6 536,116	223,398	612,438
	<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		-20 972,004	-47 197,029	-11 978,205	44 504,718
	<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		15 023,812	-26 115,558	-12 851,449	70 028,653
	<u>Frais de négociation de titres</u>		-1 035,581	-1 635,848	-663,059	-3 060,082
	Résultat net de la période		-11 352,105	-61 594,145	-27 568,709	123 419,089

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Arrêté au 31/12/2019 en (DT)

Libellé	Période du 01.10.19 au 31.12.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19	Période du 01.10.18 au 31.12.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>-11 352,105</u>	<u>-61 594,145</u>	<u>-27 568,709</u>	<u>123 419,089</u>
a- Résultat d'exploitation	-4 368,332	13 354,290	-2 075,996	11 945,800
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-20 972,004	-47 197,029	-11 978,205	44 504,718
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	15 023,812	-26 115,558	-12 851,449	70 028,653
d- Frais de négociation de titres	-1 035,581	-1 635,848	-663,059	-3 060,082
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>-10 904,652</u>	<u>0,000</u>	<u>-578,474</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>-451 465,885</u>	<u>-736 499,574</u>	<u>-37 489,408</u>	<u>443 593,446</u>
a- Souscriptions	88 225,701	99 900,601	92 530,764	637 972,244
- Capital	77 000,000	87 000,000	78 900,000	551 000,000
- Régularisation des sommes non distribuables	10 337,191	11 953,961	13 008,114	86 464,851
- Régularisation des sommes distribuables	888,510	946,640	622,650	507,393
b- Rachats	539 691,586	836 400,175	130 020,172	194 378,798
- Capital	472 700,000	730 400,000	110 600,000	165 000,000
- Régularisation des sommes non distribuables	61 420,815	98 077,831	18 573,891	28 402,067
- Régularisation des sommes distribuables	5 570,771	7 922,344	846,281	976,731
VARIATION DE L'ACTIF NET	-462 817,990	-808 998,371	-65 058,117	566 434,061
<u>AN4- Actif Net</u>				
a- En début de période	1 475 264,011	1 821 444,392	1 886 502,509	1 255 010,331
b- En fin de période	1 012 446,021	1 012 446,021	1 821 444,392	1 821 444,392
<u>AN5- Nombre d'actions</u>				
a- En début de période	12 915	15 392	15 709	11 532
b- En fin de période	8 958	8 958	15 392	15 392
VALEUR LIQUIDATIVE	113,021	113,021	118,337	118,337
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	-4,19%	-3,87%	-5,79%	8,77%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31-12-2019

PRESENTATION DE LA SOCIETE :

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV est une SICAV mixte de type distribution qui a été créée en 1999. Elle a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

UBCI BOURSE, intermédiaire en bourse, assure la gestion de UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV et UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (UBCI) est le dépositaire de ses actifs.

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2019 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en date d'arrêté.

2.3- Evaluation des autres placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-12-2019 d'actions et des obligations et valeurs assimilées.

Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% l'Actif
<u>Actions</u>		<u>442 775,517</u>	<u>450 969,300</u>	<u>43,50%</u>
ATL	19 940	61 579,054	33 658,720	3,25%
ATTIJARI BANK	1 410	60 091,180	46 527,180	4,49%
BIAT	357	43 713,850	40 980,030	3,95%
OTH	1 800	29 160,000	24 964,200	2,41%
SAH	3 600	45 802,061	42 652,800	4,11%
SFBT	3 800	50 826,662	72 424,200	6,99%
SOTUVER	9 500	46 701,466	80 056,500	7,72%
TELNET	4 700	35 749,782	43 775,800	4,22%
TPR	5 000	20 805,298	23 700,000	2,29%
UIB	1 853	48 346,164	42 229,870	4,07%
<u>Obligations des Sociétés</u>		<u>266 000,000</u>	<u>278 077,542</u>	<u>26,82%</u>
ATT- LEASING 2018-1-T+2.3%	600	48 000,000	50 096,094	4,83%
ATTIJARI LEASING 2015-1 7,6%	1 000	20 000,000	20 843,890	2,01%
CIL 2017-2 - 7.95%	500	40 000,000	42 029,639	4,05%
CIL2014-2 7.6%	1 000	20 000,000	21 119,386	2,04%
CIL2015-1 T 7.65%	200	4 000,000	4 133,770	0,40%
HL 2016-2 7.65%	600	24 000,000	24 136,445	2,33%
HL 2017-3 8%	500	40 000,000	42 384,658	4,09%
HL 2018-1 8.3%	500	40 000,000	41 581,989	4,01%
UIB SUB 2016-A 7.4%	500	30 000,000	31 751,671	3,06%
<u>BTA</u>		<u>86 240,000</u>	<u>89 565,217</u>	<u>8,64%</u>
BTA-04-2028	40	37 380,000	38 913,107	3,75%
BTA052022	50	48 860,000	50 652,110	4,89%
TOTAL		795 015,517	818 612,059	78,96%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01.10.19 au 31.12.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19	Période du 01.10.18 au 31.12.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
Revenus des Actions	0,000	31 051,400	0,000	23 092,000
Revenus des obligations et valeurs assimilées	6 248,621	30 214,616	9 202,488	33 400,877
Revenus des obligations privées	5 012,544	25 310,620	7 966,411	28 496,877
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	1 236,077	4 903,996	1 236,077	4 904,000
TOTAL	6 248,621	61 266,016	9 202,488	56 492,877

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2019 à 218 110,921 dinars et s'analyse comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	% de l'Actif
Placements monétaires	0,000	147 468,374	0,00%
Disponibilités	218 110,921	245 985,516	21,04%
Total	218 110,921	393 453,890	21,04%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01.10.19 au 31.12.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19	Période du 01.10.18 au 31.12.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
Intérêts des bons de trésor à court terme	0,000	817,591	1 752,557	6 054,649
TOTAL	0,000	817,591	1 752,557	6 054,649

3.3 –Opérateurs créditeurs:

	Libelle	31/12/2019	31/12/2018
PA 1	Opérateurs créditeurs	3 487,491	5 784,090
	Frais de gestionnaire	1 211,802	2 107,757
	Frais de dépositaire	227,573	367,646
	Frais de distributeurs	2 048,116	3 308,687

3.4 – Autres créditeurs divers:

	Libelle	31/12/2019	31/12/2018
PA 2	Autres créditeurs divers	20 789,468	18 528,557
	Etat, retenue à la source	954,483	524,261
	Redevance CMF	86,079	159,556
	Charges à payer sur l'exercice	19 748,906	17 844,740

3.5 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2018</u>	
* Montant en nominal	1 539 200
* Nombre de titres	15 392
* Nombre d'actionnaires	119
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	87 000
* Nombre de titres émis	870
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	730 400
* Nombre de titres rachetés	7 304
<u>Capital au 31/12/2019</u>	
* Montant en nominal	895 800
* Nombre de titres	8 958
* Nombre d'actionnaires	97

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2019 au 31/12/2019 s'élève à -808 998,371 dinars.

Le nombre de titres d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV au 31/12/2019 est de 8 958 contre 15 392 au 31/12/2018.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2019</u>	<u>1 810 099,691</u>	<u>1 810 099,691</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>87 000,000</u>	<u>87 000,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-730 400,000</u>	<u>-730 400,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>-161 072,305</u>	<u>-154 253,670</u>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-47 197,029	-47 197,029
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-26 115,558	-26 115,558
- Frais de négociation de titres	-1 635,848	-1 635,848
- Régularisation des sommes non distribuables	-86 123,870	-86 123,870
- Sommes distribuables		6 818,635
<u>Montant fin de période au 31/12/2019</u>	<u>1 005 627,386</u>	<u>1 012 446,021</u>

3.6 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/12/2019 s'élèvent à 6 818,635 DT contre 11 344,701 DT au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Somme distribuables des exercices antérieurs	0,461	11,339
Résultat d'exploitation	13 354,290	11 945,800
Régularisation du résultat d'exploitation	-6 536,116	-612,438
Total	6 818,635	11 344,701

3.7 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV, UBCI et UBCI BOURSE.

Libelle	Période du 01.10.19 au 31.12.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19	Période du 01.10.18 au 31.12.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
CH 1 Charges de gestion des placements	3 487,492	19 227,511	5 784,090	21 408,327
Rémunération du gestionnaire	1 211,803	6 956,131	2 107,757	7 880,813
Rémunération du dépositaire	227,573	1 227,159	367,646	1 352,782
Rémunération des distributeurs	2 048,116	11 044,221	3 308,687	12 174,732

3.8 Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libelle	Période du 01.10.19 au 31.12.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19	Période du 01.10.18 au 31.12.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
CH 2 Autres charges	7 129,461	29 501,806	7 246,951	29 193,399
Redevance CMF	269,297	1 545,828	468,391	1 751,299
Services bancaires et assimilés	0,000	739,023	0,000	548,900
Abonnement des charges budgétisées	6 860,164	27 216,955	6 778,560	26 893,200

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.10.19 au 31.12.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19	Période du 01.10.18 au 31.12.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
Abonnement des charges budgétisées	6 860,164	27 216,955	6 778,560	26 893,200
Taxes	87,570	347,424	38,758	153,768
Frais bancaires	30,531	121,130	24,013	95,270
Publication BO CMF	328,881	1 304,800	328,679	1 304,000
Honoraires CAC	1 709,284	6 781,400	1 709,310	6 781,500
Frais AGO et publications	1 079,189	4 281,566	1 053,132	4 178,187
Jetons de Présence	3 024,658	12 000,000	3 024,658	12 000,000
Alpha mena	600,067	2 380,700	600,016	2 380,500
Autres (*)	-0,016	-0,065	-0,006	-0,025

(*)C'est le reliquat du budget de l'année précédente

4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE, ET DISTRIBUTEURS

4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI BOURSE une convention aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI BOURSE: la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,45% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investis selon les modalités et conditions définies par cette dernière.

Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs :

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.